

INFORMATION SANITAIRE : PECHE A PIED RECREATIVE DES COQUILLAGES



Pôle Santé Environnement

Commune : DINARD
 Lieu : La Roche Pelée
 Coquillage suivi : Moules (*Mytilus galloprovincialis*)



Renseignez-vous sur les interdictions temporaires sous l'onglet alerte avant d'aller pêcher

Site Interdit Site Interdit Site Interdit

Site Interdit Site Interdit

Site Interdit Site Interdit

Site Interdit Site Interdit

Site Interdit Site Interdit

Site Interdit Site Interdit

SITE INTERDIT
 Pour la pêche à pied récréative des coquillages

SITE INTERDIT PAR ARRETE MUNICIPAL

Localisation / Environnement

La Roche Pelée se trouve à l'Ouest de la plage de Saint Enogat, en contrebas de la thalassothérapie. Le gisement naturel de moules est important, facilement accessible à marée basse sur cette grande surface rocheuse plane, traversée par un émissaire fluvial.
La pêche à pied y est interdite par l'arrêté municipal du 14 avril 2000.

Evolution des résultats d'analyses bactériologiques

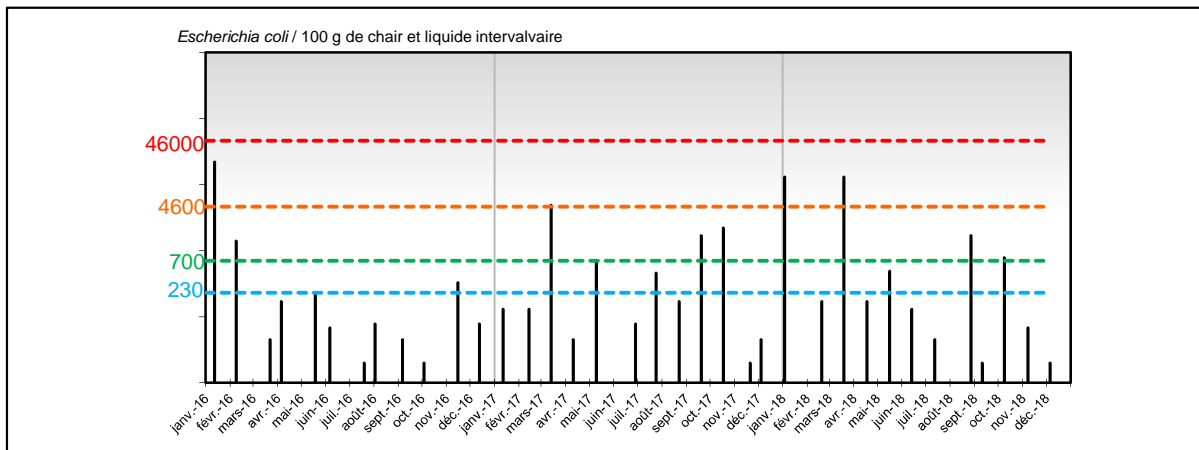


Tableau de répartition des résultats

Paramètre	Escherichia coli / 100 g de chair et liquide intervalvaire				
Classes	≤ 230	230 et ≤ 700	700 et ≤ 4600	4600 et ≤ 46000	> 46000
Qualité	BONNE	MOYENNE	MEDIOCRE	MAUVAISE	TRES MAUVAISE
Résultats	23	4	5	4	0
Fréquences	63,9%	11,1%	13,9%	11,1%	0,0%

Conclusion

Ce gisement présente épisodiquement d'importantes contaminations.
Les résultats de janvier et de mars 2018 étaient de mauvaise qualité. La pêche à pied y demeure interdite.
Toute consommation de coquillage constituerait un grave danger pour la santé même après cuisson.



FLASHEZ

